
Adresse de la société populaire de Rennes (Ille-et-Vilaine)
remerciant la Convention du décret qui prononce l'arrêt de mort
contre les Hanovriens et les satellites de George, lors de la séance
du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Rennes (Ille-et-Vilaine) remerciant la Convention du décret qui prononce l'arrêt de mort contre les Hanovriens et les satellites de George, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 164-165;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22750_t1_0164_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[*Porrentruy, 28 mess. II*] (1)

Représentans du peuple

Les habitans de la commune de Porrentruy qui ont éprouvés tous les genres d'oppression, éclairés par leurs frères aînés des départemens voisins, et convaincus de plus en plus que leur réunion à la grande famille des François est pour eux la source de tous les biens, viennent vous renouveler les témoignages de leur reconnaissance, pour le décret qui les a admis au nombre des premiers deffenseurs de la liberté du monde.

Nous sommes tous debout pour seconder votre amour pour la probité et la justice. Les traîtres, les aristocrates, les faux patriotes, nous sont, comme à vous, en horreur. Nous ne respirons librement que depuis que vous avez mis la justice et les vertus républicaines à l'ordre du jour. Quelques efforts que l'on ait fait pour pervertir notre opinion, nous sommes assurés que la révolution est pour le peuple, et non pour servir une poignée d'intrigans, qui n'avoient fait quelques efforts pour abattre une ancienne tyrannie, qu'afin d'en établir une nouvelle à leur profit.

Nous nous félicitons sur les victoires des armées de la République, qui sont le fruit de votre union et de la sagesse de vos délibérations, sur les immortels décrets par lesquels vous reconnoissés que sans vertus il n'y a point de république. Nous vous prions instamment de rester à votre poste, non seulement jusqu'à ce que nos ennemis extérieurs soient exterminés, mais encore jusqu'à ce qu'il n'existe plus une seule section de la république, où la justice, la probité et la vertu ne soient véritablement et effectivement mises en pratique.

MOSER (*receveur de distr.*), SOUVESTRE (*comm^{re} des guerres*), BERBIERY (*présid. du distr.*), CHADENEIGRE (*c^{dt} de la place*), J.R. L'HESTE (*secrét.-greffier*), ROEDEL (*agent nat.*) [et environ 250 autres signatures].

92

La municipalité de Pontarlier, département du Doubs, écrit qu'à la nouvelle de la bataille de Fleurus, il a été célébré dans la commune une fête où les cris de vive la Convention ont retenti de toutes parts; elle félicite la Convention sur ses immenses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Pontarlier, 28 mess. II*] (3)

Citoyens

Si nous suivions notre inclination, chaque courrier vous porteroit de nouvelles félicitations de notre part sur vos immenses et infatigables

travaux, dont le résultat s'opère dans toutes nos armées. Si les envoys continuels que nous faisons à celle du Rhin surtout peuvent contribuer à quelque succès, nous sommes plus que satisfaits.

Dès que nous avons appris la nouvelle de la bataille de Fleurus, nous l'avons annoncée avec empressement et célébré une fête à ce sujet; l'on y reconnoissoit la joie la plus sincère; des cris de : vive la Montagne, vive la République, y ont retenti de toute part.

Restés donc à votre poste, respectables montagnards; agréés nos vœux; ils sont purs et sincères; nous continuons de les déposer dans votre sein, avec le plus entier dévouement; dans tous les tems nous vous les avons manifestés; nous nous sommes toujours reserrés autour de la Convention, et toujours nous serons prêts à verser notre sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité.

Vive la République une et indivisible. S. et F. MICHAUD (*maire*), C. JUINOD (*off. mun.*), LAUSCHE (*agent nat.*), J.C. GRILLON (*off. mun.*), SANCEY, BIDAUD, JACQUEMEL (*secrét.-greffier*).

93

La société populaire de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, écrit à la Convention pour la remercier du décret qui prononce l'arrêt de mort contre les Hanovriens et les satellites de George : depuis long-temps, dit cette société, il étoit porté contre eux dans le cœur de tous les Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul., montagnarde et réépurée de Rennes, à la Convention; Rennes, 29 mess. II*] (2)

Citoyens représentans,

Il a retenti dans toute l'Europe, l'arrêt de mort prononcé contre les Hanovriens et les satellites de George, et, tandis qu'il a excité les applaudissemens de tous les républicains, il a porté l'épouvante dans l'âme coupable de l'infâme ministre anglais qui a su rassembler en lui seul tous les forfaits qui peuvent déshonorer l'humanité. Depuis longtems cet arrêt terrible mais juste, étoit porté contre eux dans le cœur de tous les Français. Représentans, vous l'avez proclamé, et, sur le champ, les bayonnettes de nos braves républicains l'ont exécuté. Qu'ils fuyent, les coupables esclaves de maîtres plus coupables encore; qu'ils se hâtent de rendre à la République les places dont l'or ou la trahison les ont rendu possesseurs, ou que le sol de la liberté, s'ils osaient le souiller un instant au delà du terme prescrit, que le sol de la liberté

(1) C 315, pl. 1 260, p. 17.

(2) P.-V., XLIII, 36. Mentionné par J. Sablier, n° 1 479.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 61.

(1) P.-V., XLIII, 36. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 315, pl. 1 260, p. 19.

s'entrouvre et les dévore : telle est la volonté du peuple français, elle est immuable comme la haine qu'il a jurée aux tyrans.

DUBOS (*secrét.*), BARBE (*présid.*), COTTIER (*secrét.*), J.M. LEFOCQ (*secrét.*), DUFOURNEAU (*membre du c. d'instruction publique*).

94

Un crime affreux, une rébellion impie, dit la municipalité de Toul, département de la Meurthe, ont failli ébranler la République, anéantir la représentation nationale; et son énergie l'a rendue supérieure aux dangers, et lui a donné la force et les moyens d'écraser les conspirateurs. Nous renouvelons le serment, au nom de nos concitoyens, d'être à jamais unis à la Convention nationale, comme le seul centre du gouvernement et de l'exercice de la souveraineté du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le corps municipal de Toul à la Conv.; Toul, 13 therm. II*] (2)

Citoyens représentans du peuple

Un crime affreux, une rébellion impie ont failli ébranler la République, et anéantir la représentation nationale; votre énergie, vos vertus vous ont rendus supérieurs au danger, vous ont donné la force et les moyens d'écraser et de punir la conspiration et les conspirateurs.

Jouissez du prix de votre constance héroïque, de l'amour du peuple qui vous révère comme ses pères, et les créateurs de son existence politique; il vous environne, il vous presse d'une foule innombrable que l'estime et la reconnaissance attachent et serrent à l'entour de vous.

Heureux nos frères de Paris, qui, en détestant leurs perfides magistrats, ont pu vous donner les preuves de ces sentimens. Nous brûlons tous du désir de les signaler en mourant ou en triomphant pour la défense de la représentation nationale, gardienne sacrée et incorruptrice de notre liberté.

Quel seroit l'homme assez ennemi de sa patrie, de son bonheur et de sa gloire, qui pourroit balancer entre la Convention et quelques membres pervers, entre le dictatort d'un criminel ambitieux, et la souveraineté du peuple? « que tout individu qui usurperoit la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres ».

Robespierre, Couthon, Saint-Just, vos noms exécrables auront la célébrité des Catilina, des incendiaires de leur patrie! Forts, un instant, des vertus, du génie, des principes de la Convention, vous aviez usurpé l'estime publique; votre rébellion, en vous isolant, ne laisse plus voir en vous que d'infâmes mercenaires corrompus par

l'or, que des lâches déserteurs de la cause et de la liberté du peuple, dont la hache nationale doit faire une prompt justice.

Leurs forfaits ont ajouté une victoire de plus au triomphe de la liberté; leur[s] attentat[s] contre la Convention nationale en ont redoublé la force, raffermi l'autorité salubre en faisant prononcer l'opinion publique. L'horreur qu'ils nous ont inspirée n'a affaibli nos âmes d'aucun sentiment de crainte; elle nous rend plus sacré et plus inviolable le serment que nous vous renouvelons, au nom de nos concitoyens, de mourir ou de vivre libres, d'être à jamais unis, fidèles à la Convention nationale, comme le seul centre du gouvernement démocratique et de l'exercice de la souveraineté du peuple, de verser notre sang pour sa défense et pour la destruction des tirans, des traitres et des conspirateurs.

Vive la République, gloire à la Convention, périssent les ennemis du peuple!

PINEMENT (*off. mun.*), GREGEOIS (*off. mun.*), VILLENESENT (*off. mun.*), MAILLOT (*agent nat.*), F. LAURENT (*off. mun.*), RICARD (*off. mun.*), BATAILLE (*off. mun.*), JAQUOT (*notable*), M. CLAUDE, CHARLE DABIT (*off. mun.*), LEFEVRE, GERARD, CHARPY, FRANÇOIS (*secrét.-g^{al}*) [et 2 signatures illisibles].

95

Les membres composant le comité révolutionnaire de la commune de Bourmont, département de la Haute-Marne, félicitent la Convention nationale d'avoir abattu le nouveau tyran Robespierre et ses complices; ils jurent de nouveau fidélité à la République une et indivisible, et de se réunir à la représentation nationale dans tous les dangers de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

]Bourmont, 12 therm. II] (2)

Législateurs,

Un nouveau tyran, Robespierre, voulut arrêter la liberté dans le cours de ses glorieuses destinées. Vous l'avez abattu. Dépositaires de la puissance du peuple, vous n'avez pas souffert que la plus légère atteinte y fût portée. Grâce immortelles vous en soient rendues! Le comité révolutionnaire du chef-lieu du district de Bourmont renouvelle entre vos mains le serment d'être à jamais fidèle aux lois de la République une et indivisible, et de se réunir à vous dans les dangers de la patrie.

F. ARNONTY, DIEZ, VAUTRIN, J. GOUVIGNOU [et 5 signatures illisibles (dont celle du *président*)].

(1) P.-V., XLIII, 36. Bⁿ, 17 therm. (suppl^l).

(2) C 312, pl. 1 242, p. 15.

(1) P.-V., XLIII, 37. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n^o 679.

(2) C 312, pl. 1 242, p. 22.